Département COMMUNE D'ALTORF

du Bas-Rhin Arrondissement de Molsheim

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : Séance ordinaire du 3 avril 2013

15 à 20h30

Conseillers en fonction:

13 Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

Conseillers présents et

représentés :

11 Membres présents : MM BAAS René, BERNHARD Lucien,

EYDER Cyriaque, **FOESSER** Christian, **KRAUTH** Yves, **MULLER** Marc, **MUNCH** Cédric, **SCHNEIDER** Marc (arrivé au point 25/13),

STAERK Guy, WEBER Jean-Marc .

Absent excusé:

Absent non excusé: Mme SEYFRITZ Solange; M

WILT Frédéric

Secrétaire de Séance : M Guy STAERK

Date de convocation: 28 mars 2013

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 2013

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 11 mars 2013.

<u>22/13 AMENAGEMENT DU CAVEAU COMMUNAL</u>: signature d'un avenant de réduction pour le lot couverture

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que dans le cadre des travaux de création d'un caveau communal, il est nécessaire d'établir un avenant de réduction pour un lot dont les travaux n'ont pas été réalisés tels que définis dans le marché initial

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération 37/09 prise en date du 27 mai 2009 portant sur le projet de réhabilitation du bâtiment du Presbytère sis 6 place Saint Cyriaque à ALTORF et confiant l'opération à la Société Intercommunale de Construction «Le Foyer de la Basse Bruche » SEM, à MOLSHEIM.
- Vu les délibérations n° 44/09 et 99/09 prises par le Conseil Municipal en date des 1er juillet et 17 décembre 2009 portant sur la conclusion d'un bail avec la Société Intercommunale de Construction «Le Foyer de la Basse Bruche » SEM, à MOLSHEIM ainsi que sur la sollicitation d'aides financières
- **Considérant** que le bail stipule que la Commune se réserve expressément la jouissance de certains locaux, en partie destinés au culte et pour le reste destinés à la création d'un caveau communal
- **Vu** la délibération n° 87/10 prise en date du 20 octobre 2010 portant sur l'adoption de l'avant projet
- **Vu** la délibération n° 53/11 prise en date du 24 août 2011 portant sur le lancement de la procédure par la publication d'un appel d'offre en application des articles du Code des Marchés Publics pour la dévolution des travaux
- **Vu** la délibération n° 62/11 prise en date du 3 octobre 2011 portant sur l'attribution des lots liés à la création du caveau communal

Entendu les explications données par Monsieur le Maire,

Après délibération, A l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de conclure l'avenant de réduction ci-après détaillé :

Lot	Attributaire	Montant marché initial HT	Avenant HT	Nouveau montant marché HT
3 Couverture Zinguerie Etanchéité	GILLMANN 67120 DACHSTEIN	7 662,03 €	- 1 249,60 €	6 412,43 €

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tout document s'y rapportant pour son exécution

<u>23/13 TRAVAUX ROUTE DE STRASBOURG : signature d'une convention de financement</u> avec le Conseil Général

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1615-2 du Code des Collectivités Territoriales qui dispose que « Les collectivités territoriales et leurs groupements, dès lors qu'ils sont compétents en matière de voirie, bénéficient, par dérogation, des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée pour les dépenses d'investissement afférentes à des travaux qu'ils réalisent sur le domaine public routier de l'État ou d'une collectivité territoriale. Seules ouvrent droit aux attributions du fonds les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre d'une convention avec l'État ou la collectivité territoriale propriétaire précisant notamment les équipements à réaliser, le programme technique des travaux et les engagements financiers des parties. »

Vu les travaux d'aménagement de la traverse d'agglomération de la Commune d'Altorf réalisés aux abords de la RD 392

Considérant que ces travaux, effectués sur une route gérée par le Département, peuvent faire l'objet d'une

attribution de subvention

Considérant qu'il convient par conséquent d'établir une convention entre la Commune et le Département

ayant pour but de préciser : les équipements à réaliser, le programme technique des travaux

et les engagements financiers des parties signataires

Après délibération, A l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de financement des travaux avec le Département.

24/13 AIDE A L'INVESTISSEMENT LOCATIF : demande d'agrément au dispositif « DUFLOT »

Vu la Loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013, notamment son article 80;

Vu le Décret n° 2010-1112 du 23 septembre 2010 relatif à l'agrément prévu au X de l'article 199 septvicies du Code Général des Impôts;

Considérant que ladite loi de finances pour 2013 crée un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif appelé à remplacer le précédent dispositif dit « Scellier » intermédiaire. Il consiste en une réduction d'impôt de 18% étalée sur 9 ans pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, en contrepartie d'un engagement de location sur la même durée avec respect

d'un plafond de loyers et de ressources pour les locataires;

Considérant que ce dispositif est applicable à compter du 1er janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2016 et

concerne les Communes situées en zone A et B1. A titre transitoire, les Communes situées

en zone B2 sont éligibles au dispositif jusqu'au 30 juin 2013;

Considérant qu'au delà de cette date, seules les Communes ayant obtenu un agrément délivré par le Préfet

de Région, après avis du Comité Régional de l'Habitat (CRH), pourront prétendre à ce dispositif sur la base d'une analyse de la tension du marché locatif local et des besoins

recensés:

Considérant que les communes classées en zone B2, comme c'est le cas de la Commune d'Altorf, doivent

délibérer pour solliciter l'agrément de la Commune d'Altorf au dispositif « Duflot »;

Considérant les dispositions du PLU, en cours d'élaboration, la Commune d'Altorf sollicite cet agrément

auprès du Préfet de la Région Alsace

Après délibération, Par 1 voix CONTRE (JM Weber), 1 ABSTENTION (Ch Foesser) et 8 voix POUR

- DECIDE de déposer une demande d'agrément permettant l'application du dispositif « Duflot » sur son territoire;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer une demande d'agrément au dispositif
 « Duflot » et signer toutes les pièces nécessaires

25/13 PROJET DE CLASSEMENT SONORE DES VOIES: Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 juin 1999 portant sur le classement sonore des infrastructures de transport terrestres dans le département du Bas-Rhin

Considérant que des dispositions législatives et réglementaires prévoient que le classement sonore, qui consiste à définir pour chacune des voies concernées un secteur affecté par le bruit, soit régulièrement révisé

Vu le projet de classement présenté par la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin pour les infrastructures routières du réseau autoroute (A352) et route nationale (D392) de la Commune d'Altorf

Après délibération, A l'unanimité des membres présents

- EMET un avis favorable au projet de classement sonore des voies concernées pour la Commune d'Altorf.
- SOLLICITE, suite à la déclaration par des administrés de nuisances sonores engendrées par la proximité du contournement de Molsheim (D422), la réalisation de mesures acoustiques au point le plus proche qui relie les habitations de la Commune à cette route.

26/13: COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2012 qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de l'exercice 837 958,61 € Recettes de l'exercice 906 651,91 €

Excédent de clôture	68 693,30 €
Excédent de l'exercice	68 693,30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Déficit de clôture	 42 264,34 €
Déficit antérieur	- 184 419,74 €
Excédent de l'exercice	142 155,40 €
Recettes de l'exercice	571 452,26 €
Dépenses de l'exercice	429 296,86 €

SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE DE 26 428,96 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire, propose l'adoption du compte administratif 2012 tel qu'il a été présenté.

Après avoir examiné les comptes de la Commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le compte administratif 2012.

27/13 COMPTE DE GESTION 2012

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le compte de gestion 2012 de Madame le Receveur-Percepteur de Molsheim.

Identique au compte administratif 2012, il présente :

Un excédent de fonctionnement de
Un déficit d'investissement de
Soit un excédent global de clôture de

68 693,30 €
- 42 264,34 €
26 428,96 €

28/13 AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, Après délibération A l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 68 693,30 € comme suit :

- en recettes d'investissement, compte 1068, du Budget Primitif 2013 le montant de 42 265,00 €
- le solde en recettes de fonctionnement, compte 002 du Budget Primitif 2013, soit la somme de 26 428,30 €

29/13 PREVISION D'ATTRIBUTION DES SUVBENTIONS POUR L'EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 98/09 portant fixation d'un « règlement » d'attribution des subventions communales prise par le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009

Considérant la volonté de soutien du Conseil Municipal aux associations locales et la participation au fonctionnement de la structure périscolaire « Pomme de Pic »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après délibération, A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les prévisions de dotation des subventions communales pour l'exercice 2013, qui s'élèvent au total à 59 000,00 €
- **PREND ACTE** que le montant sera inscrit au compte 6574 du budget primitif 2013

30/13 FIXATION DU TAUX DES TAXES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal,

Considérant la suppression par l'article 2 de la loi de finances de la taxe professionnelle pour 2010 et son

remplacement par la contribution économique territoriale (CET)

Considérant l'article 1640C du Code Général des Impôts portant sur une nouvelle fixation des taux de

référence communaux de 2010

Considérant que les taux affichés au titre de 2010 sont, selon les cas, les taux votés en 2010 ou des taux

de référence recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale,

régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat

Vu la délibération n° 24/12 prise en date du 26 mars 2012 portant sur la fixation des taux des

taxes communales pour l'exercice 2012

Après délibération, A l'unanimité des membres présents

DECIDE, de maintenir pour l'année 2013 les taux d'impositions des taxes communales identiques à ceux fixés pour l'exercice 2012, soit :

Taxe d'habitation	14,70 %
Taxe foncière bâti	7,29 %
Taxe foncière non bâti	31,41 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	15,67 %

31/13 BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Maire, présente à l'Assemblée le projet de budget primitif 2013.

- Section de Fonctionnement :

Le Conseil Municipal

EXAMINE et VOTE, chapitre par chapitre, le projet de la **section de fonctionnement** du budget primitif 2013 comme suit :

Dépenses globales de fonctionnement pour un montant de 924 981,00 €à l'unanimité des membres présents

Recettes globales de fonctionnement pour un montant de 924 981,00 € à l'unanimité des membres présents

Section d'investissement :

Le Conseil Municipal

EXAMINE et VOTE, le projet de la section d'investissement du budget primitif 2013, comme suit :

Dépenses globales d'investissement pour un montant de 394 837,00 €à l'unanimité des membres présents Recettes globales d'investissement pour un montant de 394 837,00 € à l'unanimité des membres présents

32/13 « POMME DE PIC » : révision des tarifs d'inscription

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations n° 45/09 et 28/09 prises respectivement en date du 1er juillet 2009 et du 28 avril 2009 portant sur la signature d'une convention de Délégation de Service Puclic avec l'OPAL dans le cadre de l'exploitation et de la gestion de la structure périscolaire d'Altorf et autorisant le Maire à signer tout document à intervenir dans la procédure durant les 6 années de délégation

Considérant que toute modification tarifaire doit faire l'objet de l'accord conforme et préalable de la Commune d'Altorf

Sur proposition de Monsieur René BAAS,

Après délibération, A l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'appliquer une augmentation globale de 2 % aux différents tarifs actuels d'inscription à la structure d'accueil « Pomme de Pic » à compter de la rentrée 2013, selon tableaux joints en annexe.

23/13 DIVERS

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes :

- 1) Hamster
 - Le dossier relatif à la campagne de réintroduction dans le milieu naturel de hamsters d'élevage sur la période 2013-2017 a été déposé en Mairie et est à la disposition des personnes intéressées.
- 2) Travaux route de Strasbourg
 - Une seconde phase de travaux vient de s'achever, à savoir l'abaissement des bordures en prévision de la création de passages protégés. Le SDEA renforce actuellement le réseau d'eau par une traversée à l'entrée Ouest du village et installe 3 poteaux d'incendie, puis le Conseil Général effectuera des travaux de réfection de la chaussée sur toute la longueur de la RD 392, du 21au 24 mai prochain. A l'issue de cette opération le chantier s'achèvera par l'installation des feux tricolores au croisement de la RD392 avec la RD127 et la signalisation horizontale avec matérialisation des zones de stationnement.
- 3) SCOT de la Bruche
 - Un site internet du SCOT a été mis en ligne récemment. Il est accessible à tout public pour suivre les différentes phases de son élaboration
- 4) Travaux voirie RD 127
 - Le Conseil Général effectuera des travaux d'entretien de chaussée dans la traversée du village. Une réfection totale est prévue en 2014.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		KRAUTH Yves	
BAAS René		MULLER Marc	
BERNHARD Lucien		MUNCH Cédric	
EYDER Cyriaque		SCHNEIDER Marc	
STAERK Guy		SEYFRITZ Solange	
FOESSER Christian		WEBER Jean-Marc	
		WILT Frédéric	